



Volume 15 • Numéro 2 Le 16 juillet 2019

Comité consultatif des finances municipales

Le comité consultatif des finances municipales s'est réuni le 20 juin dernier. En supplément du compte rendu du groupe de travail sur la présentation de l'information et parmi les nombreux sujets abordés, il a été discuté :

- des modifications législatives du projet de loi 16 (PL 16);
- du suivi du projet de loi 108 (PL 108);
- des précisions concernant les règlements d'emprunt parapluie;
- des modifications possibles concernant les mesures d'allègement fiscal pour les régimes de retraite.

PL 16 et PL 108

Il a été question, entre autres, du report à l'automne de l'adoption du projet de loi 16 (Omnibus), des articles 112, 114 et 119 qui apportent des modifications à la Loi sur les cités et villes (LCV) ou du Code municipal (CM) et de l'article 122 qui modifie la loi sur les compétences municipales.

En voici un résumé:

Les articles 112 et 119 viennent modifier la facilité de conclure des ententes en élargissant la possibilité de s'unir, de gré à gré et à titre gratuit, à certains organismes dans le but d'exécuter des travaux. Les organismes concernés sont des organismes publics visés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements, les OSBL, les établissements d'enseignement, les entreprises de télécommunication, de transport, de distribution ou de vente de gaz, d'eau ou d'électricité ou les propriétaires de parc de maison mobile.

L'article 114 modifie l'article 573.3.5 de la LCV afin d'inclure la notion d'organisme à but non lucratif et ainsi exclure les sociétés privées de la définition pour l'application des articles 573 à 573.3.4 de la LCV.

Finalement l'article 122 modifie l'article 92.1 de la loi sur les compétences municipales pour inclure une aide à une résidence privée pour aînées au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Nous vous invitons à consulter la PL 16 pour plus de détails et lire les autres modifications législatives concernant le domaine municipal.

Concernant le PL 108, un rappel a été fait concernant la procédure de réception et d'examen des plaintes formulées lors de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat que les organismes municipaux devaient adopter au plus tard le 25 mai dernier. À cet effet, des outils, dont des calculateurs de délais, sont maintenant disponibles sur le site de l'autorité des marchés publics (AMP) voir ce lien : https://amp.gouv.qc.ca/outils/.

Règlement d'emprunt parapluie

Il a été précisé que le règlement d'emprunt parapluie ne peut financer une dépense d'honoraires professionnels. Certains organismes municipaux ont été contraints de modifier leur règlement parapluie en règlement d'emprunt standard.

Allègement fiscal pour les régimes de retraite

Au cours des années, certaines mesures fiscales concernant les régimes de retraite ont été introduites. Le MAMH a permis de comptabiliser certains montants aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) afin d'amortir l'impact budgétaire sur plusieurs années. À ce titre, il y a le déficit initial du 1^{er} janvier 2007, l'écart de la crise financière de 2008 (méthode du couloir) ou encore le coût des améliorations des services passés.

Concernant cette dernière mesure fiscale qui touche le coût des améliorations des services passés, le MAMH envisage de la retirer. Les organismes qui avaient un solde de DCTP liées à cette mesure au 31 décembre 2018 pourraient devoir prévoir à court ou moyen terme, dans leur prochain budget, son renversement par affectation aux activités de fonctionnement. Cette modification ne toucherait que le coût des améliorations des services passés, les autres mesures fiscales ne seraient pas affectées et pourraient continuer d'être amorties selon la méthode déjà prévue. Le MAMH communiquera rapidement avec les trésoriers concernant toute modification adoptée touchant cet allègement.

Groupe de travail sur la présentation de l'information financière

Voici un bref résumé des sujets abordés lors de la dernière rencontre du groupe de travail. Il a été principalement question des modifications au rapport financier 2019 :

- P S11-9 Note passifs éventuels Cautionnements et garantie : ajout d'un tableau de suivi.
- P S19 Charges par objets L'objet <u>Biens et services</u> sera détaillé davantage, il y aura entre autres 2 rubriques soit <u>Compensations pour services municipaux</u> et Ententes de services.
- P S22 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire Autres revenus sera supprimé à la demande du MERN.
- P S23-2 Excédent (déficit) accumulé La ligne 77 sera modifiée pour Prêt aux entreprises et placements de portefeuille à titre investissement liés au FLI et au FLS (IDEM S23-2-A et S23-2-L).
- P S24-5 Avantages sociaux futurs Il y aura un ajout, du poste Régime de retraite des employés municipaux à la section C.
- P S27-5 Analyse des revenus Transfert de droit- Le poste Partage des revenus du cannabis sera supprimé, ce revenu devra être présenté avec les autres revenus de transferts à P S27-3 (IDEM S27-5-A et S27-5-L).

Prendre note aussi que la passerelle ne sera pas maintenue, car elle est peu utilisée. En tenir compte lors de l'octroi de vos contrats d'entretien de l'interface avec la passerelle.

Concernant les autres renseignements financiers non audités, voici les modifications prévues :

- P S25 Endettement total net à long terme Le libellé de la ligne 16 sera modifié par Quote-part dans l'endettement total net long terme des organismes contrôlés et des partenariats.
- P S51-1 Questionnaire à la question 4, il sera plutôt question de fonds régional **ou local**; la question 5, ajout d'une question à plusieurs volets portant sur les nouveaux pouvoirs d'imposition suite au PL122.

- P S51-2 Questionnaire Question 6, un ajout sera fait portant sur les compétences en matière d'évaluation d'une municipalité et une question portant sur l'octroi de subvention en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sera supprimée.
- P S51-3 Question 11 Il sera ajouté une question concernant l'adoption d'un plan de sécurité civile à la demande du Ministère de la Sécurité publique.
- P S51-4 Question 12 Toujours à la demande du Ministère de la Sécurité publique une question à plusieurs volets sera ajoutée concernant la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.
- P S51-5 3 questions destinées au MRC seront supprimées.
- P S51-A Question 5 Une question sera ajoutée portant sur l'imposition de redevances réglementaires et une question sera supprimée sur l'octroi de subvention en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- P S65-2 Données prévisionnelles Question 11- Il sera ajouté une question concernant la date d'adoption du budget d'agglomération.

Autres sujets abordés par le groupe de travail :

- Quatre (4) modèles de signatures des auditeurs ont été présentés, quant à la ligne du nom de cabinet, elle ne comportera qu'une seule ligne pour se conformer aux normes de OCPA.
- Document sur des informations complémentaires concernant le périmètre comptable municipal et les partenariats.
- Le traitement comptable d'une opération d'expropriation par une municipalité.
 - 1- La comptabilisation de l'indemnisation pour expropriation;
 - 2- l'acquisition de l'immobilisation suite à l'expropriation;
 - 3- le transfert réalisé avant et après le 31 décembre;
 - 4- le passif en contrepartie de l'acquisition de l'immobilisation.

Pour terminer, les Muni-Express numéros 3, 4 et 5 ont été mis en ligne depuis le 22 février dernier ainsi que le modèle de budget 2020 — municipalités locales et organismes supramunicipaux. Ces sujets seront sûrement revisités lors de notre prochain colloque, ne le manquez pas.

Nathalie Guérin, CPA, CA, MBA Présidente

RAPPEL: INVITATION AU COLLOQUE 2019!

L'été est enfin arrivé, ce qui nous rapproche de notre colloque annuel qui se tiendra cette année à l'Espace 4 saisons d'Orford du 10 au 13 septembre. Soyez des nôtres afin d'assister à des formations intéressantes et diversifiées qui vous permettront de mettre à jour vos connaissances et vous aideront à réaliser vos activités et projets professionnels. Encore une fois cette année, nous avons prévu une place dans l'horaire pour un atelier d'échange qui vous permettra de discuter avec vos collègues du monde municipal sur les défis que nous avons à relever dans le contexte des villes intelligentes et des technologies de l'information.

Plusieurs membres ont déjà fait parvenir leur formulaire d'inscription. N'attendez plus et transmettez-nous le vôtre rapidement afin d'assurer votre place à cet événement attendu.

Pour plus d'informations, consultez notre site web au www.agfmq.com.

Nous sommes impatients de vous y rencontrer.

Jean Mignault, coordonnateur Comité du colloque

Retour sur la journée de formation « Taxation et nouveauté de la loi 122 »

Mardi 14 mai dernier avait lieu au Centre de Congrès de Saint-Hyacinthe la journée de formation « Taxation et nouveauté de la loi 122 » organisée par l'AGFMQ. L'événement affichait complet avec la participation de près d'une quarantaine de gestionnaires financiers.

En matinée, les participants ont pu apprécier les qualités d'orateur et de vulgarisateur de M. Sébastien Roy, directeur général de la municipalité de Varenne et de Me Yannick Tanguay de la firme Dunton Rainville.

Ces derniers, à l'aide d'exemples concrets, ont aidé les personnes présentes à mieux approfondir leurs connaissances sur les éléments suivants :

- Concepts économiques à l'échelle municipale;
- Comprendre le coffre à outils que nous octroie la nouvelle loi;
- Élaborer un plan de développement économique;
- Loi 122 et l'élargissement des pouvoirs fiscaux;
- Créativité fiscale.

L'après-midi s'est poursuivi avec la présentation de M. Robin Hémond É.A. du MAMH qui a su communiquer avec professionnalisme la position du Ministère au sujet de la taxation.

De l'avis des participants, cette journée de formation a été très appréciée tant au niveau de la qualité des formateurs que de la pertinence des sujets abordés.

Le comité de formation est déjà au travail pour planifier l'organisation des prochaines formations. Vos suggestions sont toujours les bienvenues, alors, faites nous parvenir vos idées de sujets à agfmq@agfmq.com.

Danik Salvail, CPA, CGA Secrétaire